

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Nbre de Conseillers en exercice  
présents 10  
votants 10

15

**OBJET:** AMENAGEMENT DU BOURG - DEVIS  
LEVE TOPOGRAPHIQUE ET PLAN  
D'ETAT DE LIEUX - FICHE ACTION  
E1/E2/C3/C4/C5/C1B

## **DELIBERATION n° 2025 - 09 - 02**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine, HÉRAUD, Patrice SOPÉNA, Dominique DIDIER, Thierry COURJAUD, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Laurent QUÉRION, Jean-Pierre GENAIN.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Franck CHASSIN, Virginie FAURE, Benoît VIAUD, Jean-Michel PICQ ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Vu le projet d'aménagement du bourg, et les fiches actions E1/E2/C3/C4/C5/C1B,

Vu le devis établi par l'entreprise ADDEXIA relatif à la réalisation d'un levé topographique et d'un plan d'état des lieux du bourg, pour un montant de 3 975 € HT, soit 4 770 € TTC,

Considérant que cette prestation est nécessaire à la bonne conduite du projet d'aménagement du bourg,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le devis établi par ADDEXIA relatif au levé topographique et au plan d'état des lieux dans le cadre du projet « Aménagement du bourg », pour un montant de 4 770 € TTC ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents à cette prestation ;
- DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget communal – Opération 10033 de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 13/10/2025

**23 OCT. 2025**

Affiché le :

Transmis au représentant de l'état :

**23 OCT. 2025**



Le Maire  
**J-F JOYÉ**

Secrétaire de séance :  
Jean-Marie HÉRAUD

2025 –

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20251010-2025\_09\_02-DE

Berger  
Levrault